

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 76 (1950)
Heft: 25

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Décoration

Munie de tous les derniers perfectionnements de la technique moderne aussi bien pour le chauffage que pour les isolations thermiques et phoniques, l'éclairage indirect, équipée avec un ameublement étudié jusque dans les moindres détails, entourée de préaux et de pelouses gazonnées bien entretenues, disposant de classes spécialement arrangées pour répondre aux désirs de tous les pédagogues, l'école ne serait qu'un bel instrument de travail dépourvu d'âme sans une décoration appropriée.

Dans la nouvelle école primaire du parc Trembley le rôle de la décoration n'a pas été négligé. Le Conseil administratif a fait appel à quatre artistes de Genève, soit deux sculpteurs et deux peintres qui sont tous issus de notre Ecole des Beaux-Arts. Les sujets et les emplacements ont été prévus déjà dans le projet initial par l'architecte. Pour les sculpteurs, il s'est agi de la décoration d'une fontaine dans le préau des garçons et d'une pièce d'eau pour celui des filles.

La fontaine est l'œuvre de M. Willy Wuilleumier, un sculpteur qui s'est particulièrement distingué comme animalier; elle représente un groupe de pingouins en bronze qui apporte une note intime dans le préau supérieur.

La pièce d'eau convenait mieux encore qu'une fontaine pour arrêter le préau des filles entre deux magnifiques chênes. M. Cornaglia a eu l'heureuse idée de figurer dans la pierre une fillette qui se penche sur l'eau en jouant avec un bateau.

Le pignon du bâtiment de la gymnastique, bien exposé du côté du midi, offrait une surface tout indiquée pour y placer un cadran solaire. L'artiste chargé de lui donner un caractère décoratif a entouré le cadran des signes du zodiaque, exécutés en mosaïque de couleur.

A l'intérieur, MM. Holy et Chavaz se sont partagé les deux grandes parois mises à leur disposition pour des peintures murales.

Dans le vestibule des filles, le visiteur et les enfants sont accueillis dès leur entrée par une grande fresque qui domine l'escalier où le peintre Chavaz a représenté un paysage de fantaisie peuplé d'enfants et de personnages de contes de fées, où les animaux de chez nous se mêlent à des animaux exotiques.

Du côté des garçons, le peintre Holy s'est inspiré des quatre éléments, la terre, l'eau, l'air et le feu pour répartir des enfants jouant dans un paysage qui nous est familier; les uns vont à la pêche, d'autres allument un feu et jouent au cerf-volant.

Les peintres, comme les sculpteurs, ont puisé leur inspiration dans les relations des enfants avec la nature, et on retrouve là la même idée qui a guidé les promoteurs de cette construction dans le choix de l'emplacement et l'architecte dans l'implantation des constructions avec le souci de respecter et de mettre en valeur le site admirable qui était mis à leur disposition.

ORGANISATION ET FORMATION PROFESSIONNELLES

Recommandations concernant les relations entre ingénieurs patrons et ingénieurs employés au sein de l'entreprise

La Section genevoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes a créé, suivant le désir d'une partie de ses membres, un CONSEIL PROFESSIONNEL DES INGÉNIEURS dont les statuts ont été approuvés en 1948.

Ce Conseil, comportant une délégation d'ingénieurs patrons et une délégation d'ingénieurs employés, est à la fois un organe consultatif, une instance de conciliation et d'arbitrage au service des membres de la section et un conseiller de cette dernière pour les questions touchant l'organisation ou l'exercice de la profession d'ingénieur.

Son but principal est d'améliorer les contacts entre les ingénieurs, de stimuler leurs qualités professionnelles et de régler les questions d'ordre professionnel qui lui seraient soumises au sujet des relations entre ingénieurs, ou entre ingénieurs et employeurs.

Dans le cadre de sa mission, le Conseil professionnel des ingénieurs a rédigé sous forme de recommandations directes quelques directives suivantes :

PRÉAMBULE

Les relations d'homme à homme qui s'établissent facilement dans une petite entreprise sont beaucoup plus difficiles à entretenir dans une grande. Les chefs doivent y être sélectionnés parmi les personnalités les plus accusées, les plus concentrées vers un but de rendement; quand aux subordonnés, répartis dans les rouages de cette grande entreprise dont le travail est très divisé, ils ont forcément moins l'occasion d'affirmer leur personnalité et leur don d'initiative puisque leur jugement ne peut s'exercer que dans une sphère d'activité relativement restreinte.

Notre époque nous oblige à accorder de plus en plus d'importance aux questions de rendement et de rapidité, on s'efforcera malgré tout de lutter pour la conservation des valeurs morales et individuelles, indispensables au bien de la communauté.

Les bonnes relations qui peuvent s'établir entre patrons

et employés reposent avant tout sur la volonté de compréhension mutuelle. Toutefois, cette bonne volonté a d'autant plus de peine à se manifester que les rencontres personnelles entre chefs et subordonnés sont plus brèves; si bien que des questions importantes visant à l'établissement de contacts autres que ceux d'ordre professionnel entre membres d'une hiérarchie ne peuvent que difficilement être débattues.

Il est dès lors utile de résumer dans la forme qui suit les questions qu'un ingénieur et ses chefs se doivent d'examiner ensemble.

A. ENGAGEMENT

L'employeur s'appêtant à engager un ingénieur lui communiquera des renseignements d'ordre général sur son entreprise portant entre autres sur les points suivants :

1. Situation générale de l'entreprise, origine et activité passée et développement récent.
2. Organisation générale de la maison (par exemple : programme de travail, organisation de la production et de la vente, effectifs).
3. Organisation du travail dans le service auquel le candidat sera affecté et ses connexions avec les services voisins.
4. Définition du poste proposé dans ce service. Rôle que doit y jouer l'ingénieur.
5. Allocations diverses, dans quelle mesure il peut être tenu compte des charges de famille, assurances, caisse de retraite, droit aux vacances, service militaire, heures supplémentaires, droit de propriété, mesure dans laquelle il est tenu compte des idées nouvelles.

De son côté, le postulant remettra une documentation portant sur les points essentiels suivants :

1. Sa formation, ses expériences, ses connaissances particulières, le genre d'activité dans lequel il croit pouvoir donner sa pleine mesure, ses goûts personnels.
2. Sa situation personnelle, ses obligations militaires, son état de santé.

Dans la mesure du possible, le postulant sera convoqué pour un contact direct et c'est lors de cette entrevue que seront discutés les points particuliers de l'engagement et qu'une entente sur le salaire interviendra.

Les frais de voyage du postulant lui seront remboursés, s'il a été convoqué.

Le traitement

S'il existe dans l'entreprise engageant l'ingénieur un barème fixant le traitement en fonction de l'âge et des années

d'activité, il ne devra cependant pas être trop rigide afin que les activités spéciales qui seront demandées de même que les capacités particulières puissent entrer en ligne de compte dans la plus large mesure possible.

Dans le cas de l'engagement d'un ingénieur déjà expérimenté, il convient que le traitement correspondant à ses capacités et à ses responsabilités soit envisagé dès le début. Si, dans certains cas particuliers, l'application d'un traitement provisoire ou temporaire fixé à un taux inférieur doit intervenir, sa durée devra être bien délimitée.

Déplacement

Tout changement de situation obligeant l'employé à changer de lieu de résidence entraîne des frais d'installation et de transfert qui, s'il a une famille, peuvent être assez élevés. L'employeur examinera dans quelle mesure une participation à ces frais peut être accordée.

Les conditions d'engagement seront fixées par lettre ou par contrat selon les usages établis dans la maison qui fait appel à l'ingénieur.

B. LE TRAVAIL

1. La formation du praticien

Avant d'orienter le jeune ingénieur sortant d'étude vers le domaine pour lequel il est particulièrement doué, ce qui, du reste, ne peut être déterminé d'emblée, il sera attribué, dans la mesure du possible, pour débiter, à un service où il pourra se familiariser avec le genre d'activité de la maison et se faire une idée de ses traditions techniques.

2. Son orientation

Pour permettre à l'employeur de juger de l'orientation possible du jeune ingénieur, on examinera quelques mois après le début de son activité de quelle façon il s'adapte à son travail, quelles sont ses aptitudes et les autres qualités qui semblent se dessiner chez lui en vue de décider de son orientation.

Un stage dans un service commercial est recommandable également afin de faire saisir à l'ingénieur débutant de quelle façon les deux parties technique et commerciale doivent être coordonnées et harmonisées.

Si le comportement du jeune ingénieur aux prises avec la pratique fait ressortir une insuffisance des aptitudes indispensables à la profession, on n'hésitera pas à l'inciter à rechercher un autre domaine d'activité.

3. De la nécessité de faire le point

Tant dans l'intérêt de l'employeur que de l'employé, et ceci spécialement pour le jeune ingénieur, il sera indiqué de faire le point de temps à autre.

A cet effet, l'employeur, indépendamment des renseignements qui lui seront fournis par les chefs de service, réservera un entretien personnel à son employé. Cet entretien sera consacré principalement à l'examen de questions telles que : l'activité de l'intéressé, qualités et lacunes ; les tâches spéciales qui pourraient lui être attribuées ; les tâches spéciales désirées ; l'éventualité d'un stage dans un autre service ou d'une permutation ; les desiderata, idées nouvelles, propositions.

C. PROTECTION DES IDÉES

Il y a là une forme d'émulation extrêmement précieuse pour l'ingénieur.

L'employeur aura donc intérêt à envisager une forme de participation de l'employé aux bénéfices provenant de l'exploitation d'idées nouvelles d'une réelle importance économique, ou une récompense à l'échelle des services particuliers rendus et ceci même si les découvertes ou formes nouvelles de réalisation ne donnent pas lieu à la revendication d'un brevet.

D. CONCLUSIONS

Ces recommandations ne contiennent évidemment pas tous les éléments susceptibles de renforcer les bonnes relations existant entre ingénieurs employés et patrons ; elles laissent à chacun la faculté de s'adapter à la diversité de la nature humaine non seulement selon les règles d'une saine logique mais également selon un esprit conduisant à une meilleure compréhension mutuelle.

Genève, le 29 juillet 1950.

LES CONGRÈS

Première Assemblée générale du Conseil International de Documentation du Bâtiment

Paris, 23-31 octobre 1950

Conformément aux résolutions adoptées par la conférence sur la documentation du bâtiment (Genève, 6-15 octobre 1949), le Comité exécutif provisoire désigné par cette conférence a décidé de convoquer la première assemblée générale du Conseil international de documentation du bâtiment à Paris, du 23 au 31 octobre 1950, en vue, d'une part, d'élire le Comité exécutif du Conseil, de se prononcer sur l'adoption des statuts et du règlement intérieur, et, d'autre part, d'étudier l'ensemble des problèmes qui se rapportent à la documentation du bâtiment et à la circulation des informations et de la documentation entre les différents organismes intéressés.

A cette assemblée générale étaient conviés : tous les centres ou comités nationaux de documentation du bâtiment sans but lucratif appartenant à un pays participant aux travaux des Nations Unies ; tous les pays participant aux travaux des Nations Unies qui ne possèdent pas encore de centre national de documentation du bâtiment ; les organismes internationaux s'intéressant à la documentation du bâtiment.

Vingt-cinq nations groupant quelque deux cents personnes ont participé, avec des délégations parfois nombreuses, à cette assemblée, soit : l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, la Colombie, le Danemark, l'Égypte, les États-Unis, la France, la Finlande, la Guatemala, l'Inde, l'Iran, l'Italie, la Norvège, le Panama, les Pays-Bas, le Portugal, la République Dominicaine, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, l'Uruguay et la Yougoslavie.

Les Nations-Unies, l'UNESCO, le Bureau international du travail, et des organisations telles que : la Fédération internationale de documentation, l'Union internationale des architectes, la Fédération internationale de normalisation, la Fédération internationale pour l'urbanisme et l'habitation, la Réunion des laboratoires d'essais sur les constructions, etc... ont également pris une part active aux travaux de la conférence.

La France a tenu à s'associer largement à ces manifestations, marquant ainsi l'intérêt qu'elle porte à la collaboration internationale dans tous les domaines de la construction. M. Vincent Auriol, président de la République, a reçu les délégués au Palais de l'Élysée, et M. Claudius Petit, ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, a honoré de sa présence plusieurs des réceptions qui avaient été organisées pour les congressistes.

En ce qui concerne la Suisse, le Conseil fédéral, sur proposition du Département fédéral de l'intérieur, avait décidé de reconnaître en vue de cette manifestation un comité national provisoire ; après consultation du comité de la Société suisse des ingénieurs et des architectes et de celui de la Fédération des architectes suisses, le Conseil fédéral a agréé une délégation pour représenter le comité national provisoire à Paris. Cette délégation se composait de : M. le Dr P. Bourgeois, directeur de la Bibliothèque nationale suisse, chef de la délégation, M. le Dr G. Zimmermann, chef de la bibliothèque d'architecture de l'École polytechnique fédérale, M. J. Tschumi, architecte, professeur à l'École polytechnique de l'Université de Lausanne, et M. E. Schnitzler, ingénieur, chef-bibliothécaire de cette dernière.

Les travaux de l'assemblée générale, qui a siégé au Centre Marcellin Berthelot, ont remporté un net et franc succès. Cette manifestation, qui marque une volonté commune de coopération internationale dans le domaine du bâtiment, a permis de créer une organisation permanente d'échanges de documents et de connaissances entre tous les pays, échanges dont les techniciens auront la possibilité de bénéficier largement. Les conditions mêmes de cette collaboration sont désormais établies. Les bienfaits que tous les techniciens sont en droit d'en attendre peuvent être considérables puisque grâce à la diffusion mondiale de la documentation, développée dans chaque pays par l'action des comités nationaux, le

praticien pourra bénéficier de la somme des travaux entrepris dans le monde.

L'assemblée, qui avait tout d'abord un caractère constitutif, a adopté, après quelques retouches, le projet de statuts du Conseil international élaboré par le Comité exécutif provisoire. Toutefois, l'adhésion formelle des pays n'a pas pu être prononcée, certaines questions administratives, budgétaires notamment, devant encore être mises au point.

Sur le plan technique, des résultats importants ont été acquis au sein des groupes de travail, pendant la conférence. Ces groupes ont notamment étudié une série de recommandations et de résolutions qui ont été adoptées par l'assemblée générale, et ayant trait aux questions suivantes :

1. Besoins des utilisateurs. Nécessité de la documentation. Méthodes permettant d'en accroître l'utilité réelle. — 2. Situation de la documentation. Organisation des échanges. Enquête. — 3. Terminologie. — 4. Publications et diffusion. — 5. Classification et classement.

L'accord entre les techniciens, architectes, ingénieurs, entrepreneurs, hommes de science, administrateurs, bibliothécaires... a été complet, et des dispositions sont d'ores et déjà prises pour que le but recherché soit rapidement atteint, grâce à l'appui des comités nationaux.

Le Conseil international de documentation du bâtiment a été par acclamations son Comité exécutif. Il est composé de dix membres nationaux. Le président en est M. A. Marini (France), directeur du Centre scientifique et technique du bâtiment, les deux vice-présidents sont M. B.-A. Evans (Grande-Bretagne), et M. L.-M. Gieritz (Suède). Le secrétariat du Conseil international est confié à la France.

Il s'agit, pour la Suisse, de décider maintenant si elle estime devoir participer aux travaux futurs de ce Conseil international, dont le domicile légal a d'ailleurs été établi à Berne, et de conférer ainsi à son comité national provisoire un caractère définitif.

Divers arguments paraissent être une raison suffisante pour encourager dans notre pays la constitution d'une organisation de la documentation du bâtiment sur des bases méthodiques, à savoir : la nécessité pour la Suisse de demeurer en contact avec une organisation internationale de caractère technique, l'utilité pour elle de bénéficier des travaux, recherches et expériences intéressant le bâtiment et poursuivis à l'étranger, la nécessité d'une contribution de la Suisse à l'un des aspects du développement de l'art de bâtir, enfin l'opportunité de coordonner le travail des centres de documentation locaux et de diffuser le plus largement possible les publications concernant le bâtiment. E. S.

BIBLIOGRAPHIE

Vorgespannt Stahlbetonbauteile. — Richtlinien für die Bemessung mit Erläuterung, par Prof. Dr Ing. Hubert Rüschi, München. Ed. Wilhelm Ernst & Sohn, Berlin, 1950. — Une brochure 21 x 30 cm, 22 pages, 6 fig. Prix : 2.— DM. (Publication communiquée par EPPAC, European Periodicals Publicity and Advertising Co. Ltd., Basel, Neuweilerstr. 53.)

Cette publication constitue le 7^e projet (janvier 1950), non encore définitif, des directives DIN 4227 pour le calcul des éléments de construction en béton précontraint, selon les prescriptions allemandes. Elle contient également des commentaires de ces directives.

Erratum

M. P. Soutter, ingénieur, nous prie de faire connaître à nos lecteurs le libellé exact des formules publiées à la page 327, milieu de la première colonne, de notre dernier numéro :

$$M_b = \frac{EJ}{\lambda^2} (-z_a + 2z_b - z_c)$$

$$M_c = \frac{EJ}{\lambda^2} (-z_b + 2z_c - z_d)$$

$$Q_{b-c} = \frac{\Delta M}{\lambda} = \frac{EJ}{\lambda^3} (+z_a - 3z_b + 3z_c - z_d)$$

Nos lecteurs auront sans doute rectifié d'eux-mêmes l'erreur qui s'était glissée dans ces expressions.

AVIS A NOS ABONNÉS

La hausse générale du prix du papier et des salaires des typographes sera cause dès l'année 1951 d'une augmentation importante des frais d'impression de notre périodique.

Le BULLETIN TECHNIQUE se voit dès lors contraint d'augmenter les prix d'abonnement dès le 1^{er} janvier 1951 comme le feront la plus grande partie des journaux et périodiques de notre pays.

Ces nouveaux prix seront les suivants :

	Anciens prix	Nouveaux prix
Abonnements ordinaires :		
Suisse	Fr. 20.—	Fr. 24.—
Etranger	» 25.—	» 28.—
Abonnements de sociétaire :		
Suisse	Fr. 17.—	Fr. 20.—
Etranger	» 22.—	» 25.—

En ce qui concerne les membres des sections vaudoise et genevoise de la S.I.A., pour lesquels le montant de l'abonnement est compris dans la cotisation de la société, un avis sera donné ultérieurement.

Le Conseil d'administration
de la Société du Bulletin technique.

Lausanne, décembre 1950.

STS

SCHWEIZER. TECHNISCHE STELLENVERMITTLUNG
SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT
SERVIZIO TECNICO SVIZZERO DI COLLOCAMENTO
SWISS TECHNICAL SERVICE OF EMPLOYMENT

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 051 23 54 26 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section du bâtiment et du génie civil

1626. Jeune technicien en bâtiment. Nord-ouest de la Suisse.
1630. Jeune ingénieur civil ou technicien en génie civil. Nord-ouest de la Suisse.
1632. Dessinateur en génie civil. Bureau d'ingénieur. Zurich.
1634. Jeune technicien, éventuellement dessinateur. Bureau d'architecte. Zurich.
1638. Dessinateur. Béton armé. Zurich.
1640. Dessinateur en génie civil. Suisse orientale.
1642. Dessinateur. Béton armé. Nord-ouest de la Suisse.
1646. Jeune ingénieur civil. Béton armé. Suisse orientale.
1650. Ingénieur ou technicien. Ardennes françaises. Age : 40 à 45 ans. Entreprise du bâtiment, à Grenoble (France).
1654. Jeune dessinateur en génie civil. Bureau d'ingénieur. Suisse romande.
1656. Jeune technicien en bâtiments. Bureau d'architecte. Nord-Ouest de la Suisse.
1660. Jeune ingénieur civil E. P. F. ou E. P. U. L. Béton armé. Bureau d'ingénieur. Ville de Suisse romande.
1668. Ingénieur topographe ou ingénieur rural, éventuellement technicien en arpentage. Bureau d'ingénieur. Zurich.
1672. Technicien en béton armé. Connaissances en anglais désirées. Frais de voyage à la charge du candidat, éventuellement ces derniers seront avancés par l'employeur. Bureau d'ingénieur. Béton armé et acier. Propriétaire suisse. Afrique du Sud.
1676. Jeune technicien, éventuellement dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecte. Ville du canton de Berne.
1678. Technicien ou jeune ingénieur civil. Béton armé. Bureau d'ingénieur. Ville de Suisse romande.
1686. Architecte ou dessinateur. Zurich.
1692. Dessinateur. Béton armé. Suisse orientale.
1694. Jeune technicien en génie civil ou dessinateur. Chantier d'une entreprise du bâtiment en Valais.
1700. Ingénieur civil, expérimenté. E. P. F. ou E. P. U. L. Béton armé. Langue française exigée. Célibataire préféré. Durée du contrat : trois ans, avec six mois de stage. Frais de voyage à la charge de l'employeur. Grande entreprise du bâtiment avec bureau d'ingénieur en Indochine. Offres en langue française sur formules offres-avion du S. T. S.
Sont pourvus les numéros : 1950 : 160, 340, 724, 732, 904, 908, 896, 990, 1268, 1468, 1476, 1508, 1606.

Section industrielle

719. Jeune technicien mécanicien. Zurich.
721. Jeune chimiste. Caoutchouc et matières artificielles. Suisse alémanique.
723. Jeune technicien. Appareils H. F. Zurich.
725. Jeune ingénieur électricien. Technique H. F. Officier. Autorité fédérale. Suisse centrale.
727. Constructeur. Turbines. Fabrique de machines. Suisse orientale.
729. Jeune technicien méc. Machines textiles. Canton de Lucerne.
731. Technicien électricien ou radio. Suisse orientale.
733. Technicien mécanicien. Langues : français et anglais. Bureau d'ingénieur. Nord-ouest de la Suisse.
737. Constructeurs. Outillage. Suisse centrale.
Sont pourvus les numéros : 1950 : 105, 131, 189, 221, 311, 319, 325, 333, 351, 383, 401, 413, 431, 451, 453, 479, 515, 579, 611, 669, 683, 691.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.